

N°2024/020

Nouméa, le 9 février 2023

RENTRÉE SCOLAIRE 2024 DANS LES 46 ÉCOLES PUBLIQUES DE NOUMÉA



Pour cette rentrée 2024, la ville de Nouméa accueillera 7 740 écoliers dans les 366 classes de ses 46 écoles maternelles et élémentaires publiques.

La Ville accompagne les écoliers avant, pendant et après le temps scolaire, avec le soutien de la caisse des écoles. Elle est aussi responsable de la construction, de l'entretien et de l'équipement des écoles publiques (mobilier, fournitures, matériels scolaires et informatique).

Près de 3 milliards de francs sont consacrés chaque année par la Ville au budget des écoles, dont 580 millions de francs de subvention à la caisse des écoles.

Chaque année, la ville de Nouméa améliore les conditions d'accueil, de sécurité et d'enseignement dans ses écoles. Elle met en place de nouveaux dispositifs et développe les animations et les services existants.

En 2023, environ 170 millions de francs de travaux ont été engagés afin, notamment, d'améliorer le confort thermique dans les classes, d'installer des climatiseurs et des systèmes photovoltaïques dans 15 écoles : Charles-Bichon, Christine-Boletti, Mathilde-Broquet, Guy-Champmoreau, Amélie-Cosnier, Marie-Courtot, Les Frangipaniers, Henriette-Gervolino, Les Iris, Serge-Laigle, Les Orchidées, Les Pensées, Les Pervenches, Les Roses et Jacques-Trouillot.

De plus, environ 108 millions de francs ont été alloués à la réalisation de travaux dans les écoles durant les grandes vacances scolaires :

- Rénovations électriques, les aménagements de cours ;
- réfection de clôtures ou de revêtements de sol ;
- amélioration du confort thermique des cantines dans les écoles Henriette-Gervolino, Suzanne-Russier et Christine-Boletti ;
- rénovation des peintures intérieures sur l'ensemble des écoles ;
- transformation de l'école Christine-Boletti en maternelle (25 MF) ;
- transformation de l'école Mathilde-Broquet en primaire (10 MF) ;
- travaux de réfection des toitures et rénovation du mur de soutènement de l'école Frédéric-Surleau (29 MF).

Des moyens humains et financiers sont également mobilisés. 45 millions de francs sont consacrés aux fournitures scolaires, aux livres, à l'hygiène et l'entretien mais aussi au matériel de sport.

Plus de 55 millions de francs sont d'autre part dédiés à l'Opération de Développement d'Internet, pour permettre la prise en charge d'outils numériques dans les écoles publiques, en partenariat avec la province Sud.

172 agents municipaux (en complément du personnel de la caisse des écoles) sont affectés au service de cantine, à l'assistance en classe et à l'entretien des locaux.

Par ailleurs, la ville de Nouméa apporte une aide financière au fonctionnement des écoles privées dans le cadre du contrat d'association signé entre ces écoles et l'État.

L'ÉCOLE À NOUMÉA EN CHIFFRES

- **7 740** écoliers
- **46** écoles publiques, dont 11 prioritaires (plus de 45 % de boursiers)
- **366** classes ouvertes dont **10 CLIS** (classes pour l'inclusion scolaire accueillant des enfants en situation de handicap)

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

- La Ville poursuit en 2024 ses opérations citoyennes à l'école : jardins potagers, visite de la mairie ou de la pépinière municipale, expositions dans l'Art-bus, visites et activités dans les médiathèques et les musées de la Ville et de la Seconde Guerre mondiale, éducation à la sécurité routière, découverte des écosystèmes nouméens à la maison de la Biodiversité, initiations sportives (Sport action)...

- Cette année, de nouveaux conseillers municipaux juniors seront élus pour un mandat de deux ans et mèneront à bien leurs projets au profit du mieux-vivre dans les écoles : distribution de jeux, sensibilisation au goûter équilibré, défense de la cause animale, création d'un jeu-vidéo en faveur de l'égalité filles-garçons, plantations...

CANTINE ET GARDERIE

La caisse des écoles est un établissement public communal. Sa mission est de faciliter la fréquentation scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques, en proposant un service de cantine et de garderie périscolaire.

Ainsi, elle organise et gère, dans les 46 écoles maternelles et élémentaires publiques de Nouméa : **les cantines et les garderies** périscolaires.

Depuis 2022, la facturation de la cantine et de la garderie est réalisée après service fait. Les tarifs mensuels par enfant sont fixés par avance et correspondent au nombre de jours de service de cantine et de garderie prévu chaque mois. Les prestations devront être réglées à partir du 5 du mois suivant.

Tout mois commencé est dû en totalité, quel que soit le nombre de jours de cantine ou de garderie consommé.

LA CANTINE

La caisse des écoles de la ville de Nouméa propose dans chaque école un service de cantine quatre jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Environ **80% des élèves des écoles publiques de Nouméa déjeunent dans l'une des 46 cantines des écoles publiques de Nouméa.**

Environ 6 600 repas sont servis chaque jour, soit plus de 900 000 repas par an.

Les **474 agents**, intervenant sur le temps périscolaire, suivent régulièrement les formations pour garantir l'hygiène des repas, la sécurité des enfants et animer les temps de cantine et périscolaires.

Des animations sont proposées durant le temps de cantine (jeux, activités manuelles et physiques...)

Tarifs de février à décembre 2024 :

- février : 11 000 F.CFP
- mars : 17 000 F.CFP
- avril : 10 000 F.CFP
- mai : 15 000 F.CFP
- juin : 8 000 F.CFP
- juillet : 18 000 F.CFP
- août : 10 000 F.CFP
- septembre : 15 000 F.CFP
- octobre : 10 000 F.CFP
- novembre : 17 000 F.CFP
- décembre : 8 000 F.CFP

Pour les enfants bénéficiant de l'aide partielle de la Cafat, accordée par le Fonds d'action sanitaire sociale et familiale, les parents doivent s'acquitter du complément des tarifs.

Pour les enfants en situation de handicap ou bénéficiant d'un panier repas une réduction de 50 % est appliquée sur les tarifs. Les enfants autorisés à consommer un panier repas suite à la mise en place d'un Projet d'accueil individualisé (PAI) bénéficient également d'une réduction de 50 %.

Pour les enfants boursiers de la province Sud, une participation à hauteur de 100 F.CFP par repas est demandée aux parents.

Tarifs pour les boursiers de la province Sud :

- février : 1 100 F.CFP
- mars : 1 700 F.CFP
- avril : 1 000 F.CFP
- mai : 1 500 F.CFP
- juin : 800 F.CFP
- juillet : 1 800 F.CFP
- août : 1 000 F.CFP
- septembre : 1 500 F.CFP
- octobre : 1 000 F.CFP
- novembre : 1 500 F.CFP
- décembre : 800 F.CFP

LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Pour faciliter la vie des familles, la caisse des écoles propose un service de garderie dans les écoles maternelles et élémentaires, en dehors des horaires de classe, sous réserve d'un minimum de 20 enfants inscrits.

Ce service permet aux parents de déposer leurs enfants avant l'ouverture de l'école et de les récupérer après les heures de classe.

- **150 surveillants périscolaires** veillent au bon déroulement de ce service.
- **Environ 3 500** enfants en bénéficient.

Les horaires de garderie sont adaptés aux horaires des écoles :

- le matin : de 6h45 jusqu'au début des cours
- le soir : de la fin des cours jusqu'à 17h30
- le mercredi : de la fin de cours jusqu'à 11h45

Tarifs de février à décembre 2024 :

- février : 5 200 F.CFP
- mars : 8 000 F.CFP
- avril : 4 400 F.CFP
- mai : 6 800 F.CFP
- juin : 3 600 F.CFP
- juillet : 8 800 F.CFP
- août : 4 400 F.CFP
- septembre : 7 200 F.CFP
- octobre : 5 200 F.CFP
- novembre : 6 800 F.CFP
- décembre : 4 000 F.CFP

Les enfants en situation de handicap bénéficient d'une réduction de 50% sur les tarifs ci-dessus.

La facturation de la garderie est réalisée après service fait. Les prestations devront être réglées à partir du 5 du mois suivant.

INFORMATIONS PRATIQUES

La caisse des écoles est située au 33, avenue Bonaparte à Rivière-Salée.

Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 15h30.

Tél. : 27 07 85

Mél. : caissedesecoles@ville-noumea.nc